

ABIDJAN

Philippe HAERINGER

1. CONTEXTE POLITICO-ADMINISTRATIF

La Côte-d'Ivoire est une république depuis 1958, indépendante depuis 1960, sous un régime présidentiel à parti unique jusqu'en 1990. Le multipartisme, aujourd'hui inscrit dans la constitution, n'a pas empêché l'ancien parti unique de conserver le pouvoir. Il reste très largement majoritaire (85 % des sièges). Il a résisté à la mort du président fondateur, F. Houphouët-Boigny (1993)¹.

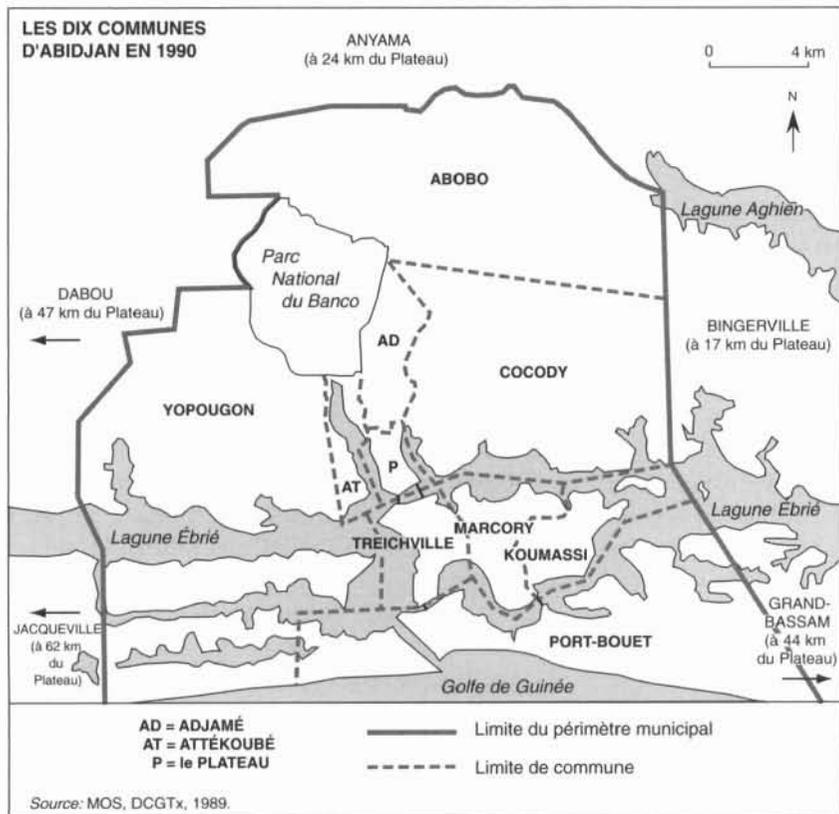
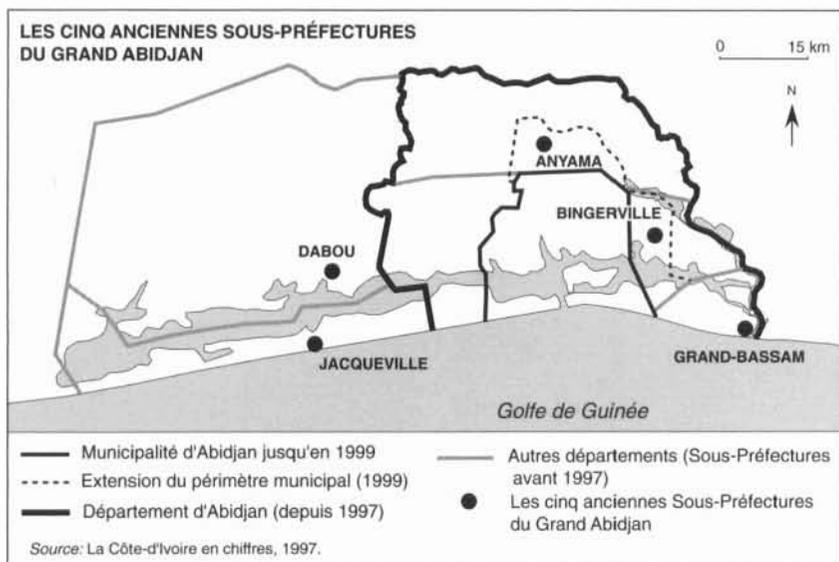
Le pays est divisé en 10 régions, 50 départements et 184 sous-préfectures (en 1997). Ce découpage administratif a très souvent varié depuis l'Indépendance, dans le sens d'une division de plus en plus fine, parallèle à la promotion progressive des petits centres régionaux. Derrière l'objectif neutre de la décentralisation se cache la reconnaissance d'identités locales encore très marquées. En 1960, l'ensemble du pays était divisé en quatre départements seulement, et 19 sous-préfectures.

Abidjan n'est plus, en droit, la capitale politique du pays depuis 1983. C'est Yamoussoukro, ancien village du premier président (au centre du pays) qui a pris le relais. En réalité, toute la vie politique, administrative, et surtout économique reste concentrée à Abidjan.

Depuis la loi de 1980 instituant la décentralisation municipale, Abidjan est une commune de plein exercice (dotée d'un conseil municipal élu), subdivisée en dix communes locales. Il n'y a pas d'aire métropolitaine proprement dite, mais la notion de Grand Abidjan, utilisée pour les études prospectives, inclut cinq communes périphériques (Grand-Bassam, Bingerville, Anyama, Jacqueline et Dabou) élargies aux sous-préfectures qu'elles commandent (carte 29).

1. Jusqu'au coup d'État de l'an 2000...

Carte 29 – Abidjan : division politico-administrative du Grand Abidjan (1999)



Ainsi conçu, le Grand Abidjan s'étend sur un territoire urbanisable de 550 km², sans compter quelques réserves naturelles et surtout une immense lagune parallèle à la côte et qui coupe le site en deux : espaces côtiers entre mer et lagune (au sud), espaces continentaux légèrement plus élevés (au nord). Les superficies actuellement urbanisées couvrent environ 200 km².

2. RÔLE ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE

La Côte-d'Ivoire appartient à la zone franc (franc CFA), dans le cadre de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Elle a résisté positivement à la dévaluation drastique (- 50 %) du franc CFA en 1994. Le taux de croissance de son PIB est passé d'un chiffre négatif (jusqu'en 1993) à un chiffre de l'ordre de 7 % (depuis 1995).

Abidjan est le pôle économique non seulement de la Côte-d'Ivoire, mais de toute une région incluant au moins le Burkina Faso et le Mali, en raison notamment de son port en eau profonde, ouvert en 1950 (sur le site lagunaire, avec un canal maritime perçant le cordon littoral). Le trafic portuaire était de 12 millions de tonnes en 1995, dont 5,5 en produits pétroliers (transit vers les pays du Sahel : 0,6 million de tonnes). Le second port ivoirien, San Pedro, n'enregistre qu'un trafic dix fois inférieur.

Siège de la compagnie multinationale Air Afrique, Abidjan connaît un trafic aérien de près de 900 000 passagers (en 1995). Cette ville est aussi (c'est même comme cela qu'elle a commencé) la tête de pont du seul chemin de fer de la région : la ligne Abidjan-Ouagadougou. Mais c'est surtout le réseau routier qu'elle commande (5 600 km bitumés en 1995, contre 1 000 en 1970) qui, aujourd'hui, prolonge efficacement son activité portuaire. Ainsi équipé, Abidjan réunit l'essentiel de l'activité industrielle du pays, le site portuaire accueillant à lui seul 60 % du parc industriel ivoirien. Celui-ci est dominé par le secteur agroalimentaire (la Côte-d'Ivoire ayant une importante production agricole), mais fait place aussi au secteur emballage (essentiellement au service du précédent), à la filière bois, au textile, à la chimie, à la cimenterie et autres matériaux de construction.

Une mention spéciale doit être attribuée aux ambitions pétrolières d'Abidjan, non tant en matière de production (gisements off-shore pourtant prometteurs) qu'en matière de raffinage et de distribution.

On peut encore évoquer le secteur bancaire. Avec une vingtaine de banques et d'établissements financiers, Abidjan est la principale place financière de l'Afrique de l'ouest francophone.

3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE NATIONAL

	1988
CÔTE-D'IVOIRE	
Population totale (en millions)	11
% population urbaine	39 %
ARMATURE URBAINE : PRIMAUTÉ	
Rang Abidjan	1
Population (en millions) : Ville d'Abidjan (Grand Abidjan)	2 (2,3)
Population Abidjan/population urbaine Côte-d'Ivoire	46 %
Population Abidjan/population agglo. de rang 2 (Bouaké)	5,5

Source : RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Population urbaine : habitants des agglomérations de plus de 10 000 habitants, et ceux de quelques localités de plus de 4 000 habitants dont plus de 50 % des chefs de ménages ont une activité non agricole.

Au dernier recensement général de la population publié à ce jour (1988), la Côte-d'Ivoire comptait près de 11 millions d'habitants. Elle n'en avait que 2 millions en 1930, 4 millions au début des années 1960. On en attend 16 ou 17 millions pour l'an 2000, dont 54 % seront urbains (39 % en 1988). La superficie du pays étant de 320 000 km², la population attendue pour l'an 2000 correspondra à une densité générale de l'ordre de 50 hab/km², contre 5 dans les années 1920 et 34 en 1988. On est donc en train de sortir rapidement d'un état de sous-peuplement¹ qui, au début de ce siècle, était une donnée majeure de ce pays.

Dans ses limites actuelles, Abidjan comptait près de 2 millions d'habitants en 1988 (et 2,3 dans les limites du « Grand Abidjan »). La deuxième ville ivoirienne, Bouaké (au centre du pays), avait 360 000 habitants en 1988, donc cinq à six fois moins que la métropole. Au même moment, une dizaine d'autres villes dépassaient 50 000 habitants, et l'on en comptait encore près d'une cinquantaine au-dessus de 10 000 habitants. Abidjan rassemblait près de 46 % de la population urbaine totale. Élargie au Grand Abidjan, la métropole pèse donc aussi lourd que l'ensemble des autres villes.

1. Sur cette notion de sous-peuplement, parfois controversée, lire Sautter G. 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*, Paris-La Haye, Mouton, 2 tomes.

4. DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA MÉTROPOLE

Abidjan n'existait pas au début de ce siècle. En 1950, elle venait tout juste de dépasser le seuil des 50 000 habitants (fin 1948). Pour atteindre le million d'habitants à la fin de l'année 1975, il fallut qu'elle progressât de 10 à 12 % par an, ce qui correspond à un doublement tous les six ou sept ans. Mais le doublement suivant s'effectua deux fois moins vite, en treize ans (2 millions fin 1988). On estime en général que le taux de croissance s'est infléchi au tournant de la décennie, lorsque la crise économique des années 1980 éclata. Il serait passé de 10 à 3 %, pour remonter ensuite à 4 %. Il y eut, en effet, une accalmie à la crise à partir de 1984-1985. Les projections qui suivirent le recensement de 1988 tablent sur un taux fluctuant entre 4 et 6 % selon le niveau d'une reprise économique espérée. Celle-ci s'étant bien installée depuis 1995 (après une nouvelle rechute au début des années 1990), on peut en effet s'attendre à trouver 3,5 millions d'habitants en l'an 2000, en tout cas certainement 3 millions.

La croissance naturelle tient désormais une place prépondérante dans la croissance démographique d'Abidjan, en très fort contraste avec la dynamique qui prévalut jusqu'en 1980. Avant cette date, l'immigration apportait près des deux tiers de la croissance, et davantage encore si l'on remonte plus loin : comme dans toutes les villes coloniales en cours de constitution, la croissance naturelle pouvait d'autant moins rivaliser avec l'apport migratoire que le rapport de masculinité restait très élevé. De nos jours, ce rapport demeure encore légèrement positif aux âges adultes (1,15 pour la tranche d'âge 15-59 ans en 1988). En réalité il est équilibré, voire négatif (0,77) si l'on ne retient que les âges féconds (15-39 pour les femmes, 25-49 pour les hommes), en tenant compte de l'écart d'une dizaine d'années qui sépare les hommes et les femmes dans la nuptialité. Ainsi, même si les femmes d'Abidjan sont moins fécondes que celles du reste du pays (4,7 enfants par femme contre 7), il est plausible que la croissance naturelle d'Abidjan se situe au même niveau que pour le pays entier, soit 3,5 %. La mortalité contribue à cet équilibre : elle est moins élevée dans la métropole que dans le pays (moins de 10 pour mille contre 14 pour mille), sans doute autant en raison d'une sous-représentation des classes âgées que grâce à une meilleure protection infantile.

L'évolution est subtile. En 1975, on estimait à 4 % la croissance naturelle de la ville. Les femmes d'Abidjan avaient en effet un enfant de plus qu'en 1988 (5,6 contre 4,7). En revanche, elles étaient un peu moins nombreuses aux âges féconds (taux de masculinité : 0,90 contre 0,77, selon les définitions ci-dessus). On est donc face à deux mouvements contraires. Mais le second (la féminisation de la population) ne

peut plus aller très loin, tandis que le premier (la baisse de la fécondité par femme) a encore une grande marge.

La mortalité est également sujette à deux courants qui tendent à s'annuler. D'une part on peut espérer que divers progrès (notamment sur la mortalité infantile) continueront d'allonger la vie : l'espérance de vie à la naissance est passée de 33 à 56 ans en 30 ans (1958-1988, pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire). D'autre part, la stabilisation croissante de la population d'Abidjan effacera la sous-représentation des classes âgées.

Au total, le facteur fécondité paraissant déterminant (parce qu'il a plus de latitude), le tassement de la croissance naturelle semble inéluctable, les autres facteurs n'étant susceptibles que d'amortir cette évolution. On peut donc supposer que, dans les vingt dernières années du siècle, le taux de croissance naturelle d'Abidjan aura évolué dans la fourchette des 4 à 3 %.

S'il en est ainsi, et si les évaluations de la croissance urbaine (3 à 6 %) sont justes, il faut en déduire que le flux migratoire s'est tari, voire très légèrement inversé, du moins pendant les années de crise les plus difficiles. Supputer une croissance urbaine de 6 % en cas de reprise économique, c'est annoncer un apport migratoire de 2 à 3 %. Après les flux de 6 à 8 % (en réalité les *soldes* migratoires) auxquels Abidjan était abonné encore dans les années 1970, ces prévisions paraissent modestes. Mais elles sont en harmonie avec le nouveau rapport existant entre populations rurales et urbaines. Celui-ci approchant de l'équilibre, un prélèvement supposé constant (en pourcentage) sur la population rurale ne peut plus avoir, sur la population urbaine, la même incidence numérique qu'autrefois.

Les flux migratoires positifs (on ne connaît pas les flux négatifs) ont amené, dans l'année qui a précédé le recensement de 1988, 80 000 personnes, dont 50 000 provenaient des régions ivoiriennes et 30 000 de l'étranger. De Côte-d'Ivoire sont venus surtout des Akan (sud-est, 48 %), puis des Mandé (nord-ouest, 24 %) et des Krou (sud-ouest, 20 %). De l'étranger sont arrivés des Burkinabés (30 %), des Maliens (22 %), des Ghanéens (19 %), des Nigériens (11 %), des Guinéens (9 %). À noter que parmi les non-Africains, les Libanais sont plus nombreux que les Européens, et que les Français sont plus nombreux que les autres Européens réunis. Tous ensemble, les non-Africains ne représentent guère que 3 % de la population abidjanaise, mais il s'agit tout de même d'un record pour la région.

Sauf pour ces non-Africains, la répartition dans l'espace abidjanais est globalement assez peu différenciée, sans doute en raison du brassage provoqué par un marché locatif développé. On distingue tout de même une prédominance ivoirienne et notamment sudiste dans les programmes d'habitat favorisant les salariés, par exemple à Yopougon (*cf. infra*,

5, 6), tandis que les étrangers, parmi lesquels on trouve une majorité de commerçants et d'artisans, trouvent plus facilement à se loger sur l'axe nord (Adjamé-Abobo) ou sur le cordon littoral. Les sites côtiers, par exemple, offrent des conditions favorables à l'installation de petits groupements spécialisés, comme les fumeurs de poissons ghanéens. Quant aux non-Africains, les Libanais se tiennent près des marchés, les Européens proches des industries, mais ils partagent aussi avec l'élite africaine les plus beaux quartiers.

5. DYNAMIQUE SPATIALE DE LA MÉTROPOLE

Avant 1950, Abidjan était déjà partagée par la lagune Ebrié, ce long plan d'eau parallèle à la mer (carte 2). Sur la rive continentale, au nord, la presqu'île dite Le Plateau abritait les fonctions centrales et l'essentiel de la population d'origine européenne. Au sud, à la pointe de l'île de Petit-Bassam, se développait le principal quartier africain, Treichville. Mais un deuxième quartier africain, Adjamé, existait au nord du Plateau, au départ des routes de l'intérieur. La fonction portuaire n'était encore qu'esquissée : sur la côte atlantique, le wharf de Port-Bouet était relié au Plateau par une voie ferrée légère, qui franchissait la lagune par un pont de bateaux.

L'année 1950 marqua un grand tournant dans l'expansion de la ville. Le port en eau profonde, inauguré cette année-là, donnait à l'île de Petit-Bassam une importance considérable, non seulement par sa présence à ses flancs, mais aussi par les vastes zones industrielles qui y furent installées. Certaines de ces zones furent également investies d'une fonction résidentielle pour les cadres expatriés, soudainement plus nombreux. Un nouveau quartier africain, Koumassi, doubla Treichville, essentiellement pour recevoir les travailleurs du port et des industries. Au nord de la lagune, la ville blanche essaima sur la presqu'île voisine, créant le quartier résidentiel de Cocody derrière quelques établissements industriels. Adjamé, pour sa part, s'annexa les collines voisines, amorçant un processus d'urbanisation plus ou moins informel.

C'est autour de l'année 1970 que la ville d'Abidjan changea à nouveau d'échelle. Trois villes nouvelles, aux dimensions rapidement considérables, firent leur apparition, symbolisant trois strates sociales caractéristiques. Elles s'implantèrent, toutes les trois, sur les terres continentales. À l'est, au-delà de Cocody, d'immenses territoires furent réservés au projet de la « Riviera », symbole quelque peu outré de la réussite et de la modernité de la Côte-d'Ivoire. À l'ouest, sur le site de Yopougon, prit place une urbanisation populaire programmée, portant les standards beaucoup plus haut qu'ils ne l'avaient été à Treichville ou

Adjamé. Yopougon était naturellement destiné aux nouvelles couches salariées les mieux stabilisées. Mais, pendant ce temps, au nord, sur le site d'Abobo, une urbanisation informelle galopante recueille les couches non salariées, plus instables ou plus modestes, ou encore les épargnants qui n'avaient pu trouver ailleurs une parcelle à bâtir. Pour être complet, il faut encore signaler, au cœur même de l'île de Petit-Bassam, sur des marais proches des zones d'emploi (Marcory-poto-poto, Marcory-sans-fil), une forme de bidonville très concentrée, sans cesse renaissante, et dont l'extrême précarité exprime davantage une stratégie spatiale délibérée qu'une misère réelle.

Après 1990, une nouvelle phase commence, favorisée à la fois par la fin des grandes ambitions « houphouetiennes » (cf. *infra*, 7), par la confirmation d'une modération démographique, par une libéralisation sociétale, et aussi par la mise en place, grâce aux fonds de la Banque mondiale, d'un réseau performant de rocade urbaines. Au lieu d'éclater à nouveau, Abidjan achève de prendre possession de l'immense cadre de la phase précédente : un carré d'une trentaine de kilomètres de côté. Du coup, les césures s'estompent, les espaces typés se rejoignent, s'interpénètrent, se métissent. La mobilité s'accroît tandis que les paysages se brouillent, que le sentiment d'insécurité augmente et que les habitats se ferment.

Pour donner une idée du poids démographique acquis et attendu par les grandes composantes de l'agglomération, on se référera à une évaluation-projection faite par l'Atelier d'Urbanisme d'Abidjan (AUA) à partir des données du recensement de 1988 : de 1990 à 2010, le poids de Yopougon (à l'ouest) passerait de 22 à 28 %, celui d'Abobo (au nord) passerait de 23 à 25 %, celui de La Riviera (à l'est) passerait de 8 à 20 %, celui du centre-nord (Le Plateau et Adjamé) régresserait de 14 à 7 %, celui du centre-sud (l'île de Petit-Bassam) régresserait de 23 à 11 %, enfin celui du cordon littoral stagnerait autour de 9 %.

6. PRODUCTION ET OCCUPATION DU LOGEMENT

La formule de base de l'urbanisation majoritaire est le lotissement administratif de parcelles à bâtir. Plans orthogonaux, parcelles de 200 à 600 m² (généralement 400, soit 20 m sur 20), *habitat de cour*. Très vite, la case mono-familiale a laissé place à des formules pluri-familiales, huit à dix logements (pour une parcelle de 400 m²) autour d'une cour partagée par le propriétaire et ses locataires. Constructions en rez-de-chaussée, un bâtiment long côté rue, un bâtiment long en fond de cour, chacun divisé en quatre ou cinq logements de 1 à 3 pièces. Les deux autres côtés de la cour sont occupés respectivement par les cuisines et les sanitaires, les unes et les autres extrêmement rudimentaires. Au

centre de la cour, l'arbre à palabre. Cette formule caractérise aussi bien les quartiers réguliers comme Treichville, Adjamé ou Koumassi, que les quartiers irréguliers comme ceux d'Abobo, lotis essentiellement par les villageois, propriétaires coutumiers, dont le grand souci (partagé par leurs acquéreurs) était de se conformer aux normes dans l'espoir d'une régularisation ultérieure.

Le statut d'occupation du logement est donc majoritairement la location, les ménages propriétaires représentant moins de 10 % des cas, tandis que les ménages hébergés (par solidarité familiale ou communauté d'origine) sont de moins en moins nombreux. Le mode de production est l'auto-promotion bien davantage que l'auto-production, la qualité constructive exigeant de plus en plus le recours à des artisans.

L'habitat de cour (ou sur cour, désigné également sous le vocable « habitat évolutif ») évolue assez vite, en effet, vers des formules plus sophistiquées. Le principal acquis de ces dernières années est l'incorporation des cuisines et sanitaires dans les logements, ainsi que l'individualisation de l'espace cour, qui se morcelle en autant de courettes que d'appartements. Les compteurs d'eau et d'électricité, eux aussi, s'individualisent. Un autre sens de l'évolution est évidemment la verticalisation. Généralement limitée à un étage, elle n'abandonne pas le référent à la cour, et correspond souvent à un saut qualitatif. Mais il existe aussi un modèle de bloc massif, sur quatre parcelles réunies, qui développe six à huit étages s'ouvrant sur une cour-puits.

Il semble qu'il y ait une relation forte entre ces évolutions et les modèles longtemps proposés par les programmes d'habitat social. Le principe de la courette individuelle, notamment, est explicitement présenté, par les propriétaires qui le mettent en pratique, comme une réponse à une demande désormais insatisfaite, les programmes sociaux ayant été abandonnés.

Bien qu'interrompus, ces habitats sociaux produits par les sociétés immobilières étatiques (ou d'économie mixte) de l'époque faste d'Houphouët-Boigny, continuent de marquer le paysage. À Yopougon notamment, mais aussi sur l'île de Petit-Bassam où ils ont remplacé les habitats précaires. À peu près dans les mêmes proportions que l'habitat populaire d'aujourd'hui, ils se distribuaient majoritairement en formules horizontales, agrémentées de formules en duplex plus luxueuses, et complétées par quelques programmes de blocs verticaux. Sauf les formules en duplex, généralement réservées à la location-vente, ces habitats (60 000 logements réalisés entre 1960 et 1980) étaient massivement voués à la location simple. Aujourd'hui, les sociétés liquidatrices tentent de vendre les logements à leurs occupants.

Si les programmes proprement sociaux se sont arrêtés avec la crise des années 1980, des promoteurs privés ont pris le relais, de plus en plus nombreux (une quarantaine de sociétés répertoriées en 1997, produisant

de 2 à 3 000 logements par an). Mais leurs réalisations ciblent les classes moyennes ou aisées (pour une accession à la propriété), en dépit d'une filiation plus ou moins établie (ils bénéficient aussi de bonifications financières) avec les anciens programmes sociaux. Leurs réalisations, généralement horizontales, contribuent à brouiller les frontières entre Abobo la populaire et Cocody/Riviera l'élitiste. D'une façon générale, malgré un parti architectural volontairement modeste de la conception à la livraison, toutes ces réalisations sont immédiatement transformées par leurs acquéreurs en villas-bunkers, à la fois luxueuses et sécuritaires.

Il faut donc dire un mot de *l'habitat des classes aisées*. Les immeubles d'appartements sont restés un mode mineur à Abidjan. Le pavillon, la villa, ont toujours dominé, depuis les modèles coloniaux jusqu'aux « châteaux » baroques qui fleurissent aujourd'hui, notamment dans le secteur de la Riviera. Mais on est passé, insensiblement, d'un habitat végétalisé visuellement très ouvert à des forteresses sévèrement gardées par des polices privées.

À l'opposé du tableau, il faut évoquer *la strate de l'habitat précaire*, qu'il ne faut pas confondre avec les lotissements illégaux qui modèlerent Abobo. Ce sont généralement des petits groupements de baraques en planches, établis sur les délaissés de terrain, les pentes ou le fond des ravins. Au-delà de leur statut et de leur forme, ils ne fonctionnent pas très différemment de l'habitat de cour : la spéculation locative y est tout autant pratiquée. Leur répartition dans l'agglomération est complètement éclatée, sauf sur le cordon côtier, entre mer et lagune, où une forme d'habitat précaire règne massivement, de connivence avec les propriétaires des cocoteraies sous lesquelles il s'abrite.

On ne peut enfin omettre de parler des *habitats villageois*, plusieurs dizaines de villages ayant été progressivement absorbés par l'agglomération. La plupart restent très identifiables, avec leurs clochers et leurs cases profondes. Certains s'ensevelissent peu à peu sous leur propre spéculation locative, qui les entraîne à une verticalisation parfois très poussée. Mais c'est surtout par leur spéculation foncière qu'ils s'intègrent à la ville. Clandestinement du temps où Abobo s'est constitué, mais aujourd'hui légalement sur les vastes enclaves qui leur sont réservées, ils sont parmi les principaux lotisseurs de l'agglomération abidjanaise.

Un relevé exécuté en 1989 par l'Atelier d'urbanisme d'Abidjan évalua à 20 % de la superficie habitée la place occupée par les villas ou pavillons des classes aisées ou relativement aisées, à 25 % la place des opérations groupées des sociétés immobilières (dont 4 % en immeubles collectifs), à 40 % la place de l'habitat sur cour (dont 4 % hors lotissement), à 13 % la place de l'habitat précaire (dont 3,5 % sous les cocoteraies côtières), enfin à 2 % seulement la place des immeubles d'appar-

tements hors des opérations groupées. Les sites villageois sont ici inclus dans le concept d'habitat sur cour.

Évidemment, ces chiffres ne rendent pas compte du volume des populations concernées. Le recensement de 1988 ne classe que 4 % de la population dans le résidentiel aisé, contre 24 % dans les opérations groupées, 58 % dans l'habitat sur cour (ou « habitat évolutif »), et 14 % dans l'habitat précaire. Le taux des opérations groupées est sensiblement supérieur au parc de logements qu'elles représentent (19 %) : c'est que la taille des ménages y est plus élevée qu'ailleurs (6,5 personnes, contre une moyenne de cinq dans les autres habitats). Il faut aussi rappeler que cette catégorie regroupe aussi bien les programmes économiques des années 1960 et 1970 que les réalisations, postérieures, des sociétés privées.

Pour être complet, il est intéressant de donner des éléments de densité. Mais les chiffres n'ont de sens que lorsque les habitats sont « remplis ». On atteint alors une moyenne de 500 habitants à l'hectare dans les habitats sur cours, 450 dans les opérations immobilières économiques, 80 dans les zones résidentielles de bon ou moyen standing. Ces chiffres diminuent quand on s'éloigne du centre, mais ils peuvent aussi atteindre des niveaux paroxystiques : dans la concentration précaire de Marcory-poto-poto, aujourd'hui disparue, on releva jusqu'à 1 500 habitants à l'hectare.

Il faut enfin revenir sur la question du statut d'occupation des logements. Elle évolue très vite. Si la proportion des locataires (et des autres dépendants : hébergés, attributaires de logements de fonction) dépassa 90 % dans les années 1960-1970, elle n'est plus que de 81 % en 1988 et de 77 % en 1995 (Enquête niveaux de vie, Direction de la Statistique). Les politiques de privatisation du secteur immobilier portent leurs fruits.

7. POLITIQUES URBAINES

Jusqu'à la phase la plus récente, Abidjan fut le royaume de l'urbanisme d'État, dont le volontarisme enregistra d'incontestables succès, mais dont l'absolutisme se solda par des luttes stériles contre les urbanisations alternatives.

Dans les premières années de son règne, le président Houphouët-Boigny fit le serment d'éradiquer tous les taudis de sa capitale. Il montra par sa politique que ce programme devait passer par l'action exclusive de l'État promoteur. Autrement dit, la filière populaire traditionnelle, celle du lotissement administratif de parcelles, qui laissait à chaque attributaire le soin de construire sa demeure ou celle de ses locataires, n'était plus dans le vent de la modernité voulue par le jeune État. Profi-

tant d'un premier acquis d'expérience constitué par l'administration française peu avant l'Indépendance, le gouvernement ivoirien démultiplia les moyens mis au service d'un habitat social planifié. Avec le soutien de la Coopération française et de quelques autres bailleurs de fonds internationaux, mais aussi en mettant dans le pot des recettes fiscales affectées, un dispositif efficace fut mis en place pour financer les programmes, équiper les terrains, les bâtir et les gérer.

Les 60 000 logements « économiques » ainsi réalisés de 1960 à 1980 constituent une masse considérable pour une ville qui, en 1960, comptait moins de 200 000 habitants, mais insuffisante pour le million d'habitants de 1975 et pour les deux millions des années 1980. À l'apogée du programme, les réalisations accumulées représentaient à peine 20 % du parc de logements d'Abidjan. Puis le système s'effondra, tandis que le pays s'enfonçait dans une crise économique profonde.

En soi, le bilan est loin d'être négatif. Si l'on est loin des ambitions affichées pour le long terme, cet épisode d'histoire urbaine fut, dans le moyen terme, une sorte de *success story*. Il contribua à sortir la ville africaine (Abidjan étant un point de mire pour toute la région) des images, pertinentes ou non, de village proto-urbain. Il amarra, d'une façon significative, le citadin de la base à la modernité ambiante à laquelle, sur d'autres plans, le pays tentait d'adhérer avec ferveur. Les habitats proposés, accompagnés de prestations urbaines de qualité, étaient le plus souvent le fruit d'une réelle recherche architecturale et sociale : loin d'être la reproduction des HLM occidentales, ils ont tout inventé en tenant compte à la fois des aspirations locales et d'un PIB par tête quinze à vingt fois inférieur à celui de la France. L'influence qu'ils exercèrent, cette fois dans le long terme, sur les pratiques constructives populaires et sur les standards résidentiels (cf. *supra*, 6), illustre bien la dimension stratégique d'un tel programme.

Cependant, le passif est également très lourd. Par son poids financier et idéologique, ce programme de promotion immobilière détourna l'État de toutes les autres dynamiques d'habitat populaire. Dans les années 1960 et 1970, très peu d'attention fut portée aux lotissements anciens, et trop peu de lotissements de parcelles nouveaux furent créés, toujours comme à regret, uniquement pour des cas d'urgence, et avec les moyens les plus rudimentaires. Dans le même temps, les lotissements proposés par les propriétaires coutumiers furent systématiquement regardés comme illégaux et illégitimes, en dépit de leur évidente utilité face à une demande tenue sous pression. Beaucoup furent rasés sans ménagement, avec leurs constructions neuves, d'autres furent abandonnés à leur sort, sans aucun équipement public, comme pour mieux faire ressortir, par contraste, la supériorité des réalisations étatiques. Il en fut de même avec les habitats précaires. Bref, toutes ces années virent une lutte sans cesse recommencée entre les filières popu-

lares, qui voulaient être reconnues, et les autorités publiques qui, tous les quatre ou cinq ans, lançaient une vaste campagne d'éradication. Cette politique du bulldozer avait donc ses périodes de trêve : il fallait bien que la ville vive. Mais quel gâchis !

Au cours des deux dernières décennies, les choses s'apaisèrent, les ambitions de l'État s'étant reportées essentiellement vers des grands travaux structurants. Avec l'aide appuyée de la Banque mondiale, la grande voirie fut considérablement développée, mais aussi celle de quartiers jusque-là démunis (Abobo-Marché, Pélieuville, Attiékoubé). La privatisation des grands services tels que l'eau, l'électricité, l'enlèvement des ordures, confiés à des sociétés internationales, permit aussi des progrès fonctionnels (mais l'assainissement pose encore de redoutables problèmes). De grandes nouveautés sont également intervenues dans le domaine de la distribution, où l'initiative privée a créé de nouveaux pôles d'animation. Quant à l'habitat, s'il ne bénéficie pas d'une politique très créatrice à l'endroit des couches sociales modestes (les couches moyennes sont au contraire assez bien servies par les promoteurs privés et l'État lotisseur), du moins ne souffre-t-il plus d'ostracisme. Les lotissements illégaux ont été régularisés, et souvent équipés. La guerre contre les villages coutumiers n'est plus de mise. Des conventions régissent leurs droits fonciers, sur des bases discutées, il est vrai, dès les années 1970. Quant aux bulldozers, ils n'agissent plus en traîtres. Lorsque, il y a trois ans, le bidonville Washington fut rasé, ses habitants furent relogés dans un village tout neuf.

La municipalisation électorale, la libéralisation de la vie politique, l'émergence de la vie associative, sont probablement pour quelque chose dans cet apaisement. Toutefois on peut regretter certains immobilismes, dont continuent de souffrir d'immenses quartiers anciens comme Koumassi, mais aussi le fleuron des années 1970, Yopougon, qui pourrissent peu à peu non plus par principe, mais par impuissance ou incurie. Les municipalités locales bourdonnent pourtant de projets. Mais ces projets touchent à des détails de la vie sociale, à l'échelle du rayon d'action des associations. Les municipalités elles-mêmes restent très démunies.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Antoine Ph., Herry C. 1982, *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, Direction de la statistique.
- Antoine Ph., Dubresson A., Manou-Savina A. 1987, *Abidjan côté cours*, Paris, Karthala/ORSTOM.
- Atelier d'urbanisme d'Abidjan 1993, *Abidjan, Atlas des modes d'occupation des sols (MOS, état 1989)*, Abidjan, DCGTx.

- Direction et contrôle des grands travaux (DCGTx) 1989, *Abidjan, Perspectives à long terme*, Abidjan, DCGTx.
- Haeringer Ph. 1969, Structures foncières et création urbaine à Abidjan, *Cahiers d'études africaines*, n° 34, 219-270 (et 16 planches hors texte).
- Haeringer Ph. 1969, Quitte ou double. Les chances de l'agglomération abidjanaise, *Urbanisme*, n° 111-112.
- Haeringer Ph. 1972, L'urbanisation de masse en question. Quatre villes d'Afrique noire, in *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Colloques internationaux du CNRS, n° 539, 625-651.
- Haeringer Ph. 1979, Abidjan 1976. Occupation de l'espace urbain et périurbain, in *Atlas de Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Ministère du Plan, Université d'Abidjan, ORSTOM, planche B4c et trois feuilles recto verso de notice.
- Haeringer Ph. 1982, Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine. Une grande partie de dés dans la banlieue d'Abidjan (ou l'impossible débat avec l'État), in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala, 341-359.
- Haeringer Ph. 1985, Vingt-cinq ans de politique urbaine à Abidjan ou la tentation de l'urbanisme intégral, *Politique Africaine*, n° 17, 20-40.
- Haeringer Ph. 1990, Mais comment faut-il donc le dire ? Les solutions de demain sont inscrites sur le sol depuis des lustres, in *Housing Africa's urban poor*, International african seminars, Manchester University Press, 273-287.
- Haeringer Ph. (éd.), 1983, *Abidjan au coin de la rue*, Paris, numéro spécial des Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines.
- Ministère de l'économie et des finances 1997, *La Côte-d'Ivoire en chiffres*, édition 1996-1997, Abidjan, Dialogue production.
- Paulais T. 1995, *Le développement urbain en Côte-d'Ivoire (1979-1990). Les projets de la Banque mondiale*, Abidjan, Karthala.